

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2015

**Rapporteur :
Madame Valérie LECERF
LIVET**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 09/02/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2015 (accusé de réception du 09/02/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Programmation ANRU
Cession à Bretagne Ouest Accession (BOA)**

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Vendée situé sur le quartier de Kermoyan, il est proposé de céder à Bretagne Ouest Accession (B.O.A) un terrain d'environ 4 950 m² au prix de 180 000 euros pour la réalisation d'un programme de 15 logements en location accession.

Afin de réaliser le projet de construction de 15 logements en location accession, il convient de céder à Bretagne Ouest Accession un ensemble de parcelles communales cadastrées section CS sous les n° 59-60-61-63p-64p-189p-214-217-218-221p-223 et environ 80 m² issus de la rue de Picardie, déclassés par délibération du 18/12/2009 pour une superficie de 4950 m² à déterminer par géomètre expert.

Après consultation de France Domaine, cette cession interviendrait pour un montant de 180 000 euros.

L'ensemble des frais de transfert de propriété est à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de valider les conditions de cette cession ;
- 2 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET